



Garantie limitée d'une année sur le VIPBox, propriété de VIPtel.

VIPtel garantit que les adaptateurs téléphoniques («VIPBox») sont garantis contre les vices de matériaux et de fabrication, pour une durée d'un an commençant à la date où la VIPBox vous est envoyée. Cette garantie ne couvre pas les dommages dus aux causes externes, y compris les accidents, vandalismes, catastrophes naturelles, abus, problèmes d'alimentation électrique, entretiens non autorisés par VIPtel, l'utilisation qui n'est pas conforme à la notice d'utilisation, et les problèmes causés par des pièces et des composantes non fournies par VIPtel. Toute ouverture non autorisée du boîtier de la VIPBox annulera cette garantie en sa totalité et le client sera responsable du coût de remplacement de la VIPBox. Cette garantie ne couvre aucun article faisant partie d'une ou de plusieurs des catégories suivantes : tous les dispositifs externes, accessoires ou pièces qui ont été ajoutés à la VIPBox. VIPtel réparera ou remplacera les VIPBoxes retournés au service de VIPtel à sa discrétion. Pour faire une demande de service sous garantie, il est de la responsabilité du client de déterminer si le produit est défectueux. Une procédure sera fournie au client par VIPtel pour déterminer si le produit est défectueux et doit être exécutée avant qu'une Autorisation de Retour de Matériel (RMA) soit émise par VIPtel. Vous devez entrer en contact avec VIPtel au cours de la période de garantie. Si le service sous garantie est exigé, VIPtel enverra un numéro d'Autorisation de Retour de Marchandises (numéro de RMA). Le cas échéant, vous devez retourner les produits défectueux à VIPtel dans leur emballage original ou équivalent. Vous devez assumer les frais d'expédition. Vous êtes responsable de toutes pertes ou dommages causés pendant l'expédition à l'endroit indiqué par VIPtel et il est donc recommandé de prendre une assurance pour vous protéger. Tous les coûts mentionnés ci-dessus sont à la charge du client. VIPtel retournera les produits réparés ou échangés à l'adresse que vous aurez fournie. Si vous demandez une livraison anticipée urgente, VIPtel vous fera parvenir un équipement de rechange avant de recevoir vos marchandises retournées et chargera votre carte de crédit le plein prix courant de l'équipement plus les frais d'expédition rapide. À la réception des marchandises retournées, et à condition qu'elles soient reçues en bon état, VIPtel créditera votre carte de crédit pour le plein prix courant de l'équipement plus les frais de livraison réguliers. VIPtel reste propriétaire des VIPBox. VIPtel emploie des pièces neuves ou réusinées fabriquées par divers fabricants en exécutant des réparations sous la garantie et en construisant des produits de rechange. Si VIPtel répare ou remplace un produit, sa limite de garantie n'est pas prolongée au-delà de l'année en cours.

CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET, EN OUTRE, VOUS POUVEZ AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT DE PROVINCE EN PROVINCE (OU DE JURIDICTION EN JURIDICTION). LA RESPONSABILITÉ DE VIPTTEL POUR LES DÉFAUTS DE FONCTIONNEMENT ET LES DÉFAUTS DANS LE MATÉRIEL EST LIMITÉE AUX RÉPARATIONS ET OU REMPLACEMENTS COMME DÉTERMINÉ DANS CE DOCUMENT DE GARANTIE. VIPTTEL NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION QUANT À L'UTILITÉ OU À LA PERTINENCE DE LA VIPBOX DANS UN BUT PARTICULIER, ET DÉMENT EXPRESSÉMENT CETTE UTILITÉ OU PERTINENCE. LA DURÉE DE TOUTES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES POUR LE PRODUIT, INCLUANT, MAIS NON LIMITÉES AUX GARANTIES IMPLICITES, QUANT À LA VALEUR MARCHANDE EST LIMITÉE À LA PÉRIODE INDIQUÉE DANS CE DOCUMENT ET AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, NE PEUT S'APPLIQUER APRÈS CETTE PÉRIODE. CERTAINES PROVINCES (OU JURIDICTIONS) NE PERMETTENT PAS LES LIMITES DE DURÉE POUR LES GARANTIES IMPLICITES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LES LIMITES INDIQUÉES CI-HAUT NE VOUS CONCERNENT PAS. VIPTTEL N'ACCEPTÉ PAS DE RESPONSABILITÉ AU-DELÀ DES COMPENSATIONS DÉCRITES DANS CE DOCUMENT OU LES ACCORDS FOURNIS À L'ACHAT, NI POUR DOMMAGES CONSÉQUENTS OU INDUITS, INCLUANT, MAIS N'ÉTANT PAS LIMITÉS À TOUTES RESPONSABILITÉS POUR DES PRODUITS NON UTILISABLES OU POUR PERTE DE DONNÉES OU DE LOGICIELS OU POUR DES PERTES DE REVENUS OU BÉNÉFICES.